



Documents nécessaires ADISA

Tel. : 068/266 572 et Fax : 068/266 580

Mail : isa.ath@hainaut.be

- 1) **Connaitre le code PIN de la carte d'identité électronique de la ou des personnes qui se trouvent sur la carte CTI. Si Cuma, Société,... code PIN de tous les membres.**
- 2) **Posséder une adresse mail de contact si possible**
- 3) **Une comptabilité est tenue pendant toute la durée de l'aide (relative à chaque investissement et pour chacun de ces investissements avec un minimum de cinq ans après le dernier paiement de l'aide).**
- 4) Préciser : votre exploitation est en classe 1, 2 ou 3 ? Document, si nécessaire, à fournir.
- 5) Carte CTI (carte en carton brun-jaune ; si 2 unités de production = 2 numéros de productions = 2 cartes CTI)
- 6) Attestation de lois sociales des personnes travaillant officiellement sur l'exploitation (**validité maximum 3 mois**) avec spécification sur cette attestation pour :
 - Exploitant, il doit être inscrit agriculteur à titre principal et en ordre de cotisation.
 - Conjoint aidant, il doit être inscrit conjoint aidant dans le secteur agricole et ordre de cotisation.
 - Aidant (fils – père), il doit être inscrit aidant dans le secteur agricole et en ordre de cotisation.
- 7) Extraits de rôles des contributions (en personne physique) de la dernière année (avec les feuilles de calcul), si invalidité maladie, fournir une attestation de la mutuelle.
- 8) Le dernier taux de liaison au sol reçu
- 9) Attestation de conformité (même si pas de bétail) des bâtiments d'élevage (attestation IG4) ou du moins demande d'agrément des infrastructures de stockage effectuée au Bureau de l'IG4 (**validité 3 ans**).
- 10) Prévoir les deux investissements, un devis par investissement (>5000,00 € HTVA et non signé). (Si matériel déjà présent dans l'exploitation, minimum 7 ans d'ancienneté en année de construction)
- 11) Montants réellement touchés en 2015 et en 2016 (primes DPU, MAE,...) voir décompte paiements (aide à la déclaration fiscale reçue du SPW)
- 12) Tableaux d'amortissement de la banque reprenant les différents crédits (montant initial, durée, taux, type (bâtiment, tracteur, reprise,...) capital, intérêt, subvention intérêt pour l'année 2017
- 13) En cas de reprise : diplômes, certificats, convention, attestation de stage **scolaire**, attestation **FJA/ FUGEA**.
La preuve du paiement total du cédant au cessionnaire doit avoir eu lieu dans les 12 mois de la reprise.
- 14) Copie des diplômes de toutes les personnes travaillant officiellement sur l'exploitation

- 15) Extrait acte de naissance de toutes les personnes travaillant officiellement sur l'exploitation (uniquement pour les reprises)
- 16) Les régimes matrimoniaux de toutes les personnes travaillant officiellement sur l'exploitation
- 17) La convention de reprise datée et signée (reprise)
- 18) Les numéros nationaux de toutes les personnes travaillant officiellement sur l'exploitation.
- 19) PAC 2015 +PAC 2016 : la feuille « informations parcellaires », la PAC doit correspondre avec la comptabilité de gestion. (Wallonie-Flandres-France)
- 20) Nombre d'hectare en propriété.
- 21) Numéro de compte : Code BIC..... Numéro de compte IBAN-.....-.....
- 22) Description de l'ensemble du matériel présent sur la ferme (Type-Marque-Modèle-Année de construction-Valeur d'achat)
- 23) Description de l'ensemble des bâtiments en propriété
Type-Description-Capacité (m² ou nombre de places)-Valeur de construction-Valeur de reconstruction
- 24) Description de l'ensemble des bâtiments en location+ le montant de la location
Type-Description-Capacité (m² ou nombre de places)-Valeur de construction-Valeur de reconstruction.
- 25) Cheptel : Répartition par races.
Inventaire pour les autres spéculations (ovin, caprin, porcin, lapins, poulets,...)
- 26) Préciser si on fait partie d'une Cuma, d'une société agricole,...
- 27) Préciser s'il y a des activités hors exploitations (invalidité-travail extérieur-Cuma-société agricole) pour l'ensemble des personnes présentes sur la ferme,
- 28) Dossier FIA, Aïda, ISA, modèle C déjà réalisé ?
Préciser pour quel investissement.
- 29) Si Cuma ou Société ... prévoir le bilan de la dernière année et une copie des statuts, la cotisation de solidarité, le procès-verbal,...
- 30) Si société agricole : copie des statuts, du registre des parts d'origine et des modifications, du dernier bilan
- 31) Forces et faiblesses de l'exploitation
- 32) Vente directe, qualité différenciée, bio, vergers et cultures horticoles dans la ferme ?
- 32) Objectifs des investissements (que va vous apporter l'investissement, quelle spéculation va-t-il vous permettre de développer et/ou d'améliorer ?).
- 33) Compléter le document suivant si nécessaire : demande de transfert et engagement vis-à-vis de l'organisme payeur, à respecter les conditions d'investissements.

Attention : Le ministère n'accorde plus d'aide à la rédaction du dossier d'investissement.
Tant que ces documents ne sont pas rassemblés, il est impossible de faire votre dossier ADISA.